

Chapitre

5

**Intégration Économique Régionale:
Analyse et Comparaison.**

5. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE: ANALYSE ET COMPARAISON

5.1. INTRODUCTION

Ce chapitre vise globalement à effectuer une analyse comparative empirique des aspects concernant l'intégration économique régionale (au-delà IER) de l'EU et l'ALENA. Au début, il faut aborder le concept d'IER. Ensuite, nous développerons les aspects d'intégration régionale, les degrés d'intégration, le rôle des institutions aux enjeux de l'IER, et autres. Le but est de cibler les aspects qui peuvent être comparés directement et d'essayer d'en comparer d'autres sur la base des possibilités à venir pour les deux blocs. Pour ce faire, on tient compte de l'analyse d'information fournie par des sources telles que les livres spécifiques au sujet, des documents de travail élaborés par des sources du secteur économique international et national, journaux spécialisés, etc. De cette façon, on essaie de répondre à la problématique proposée au départ de cette analyse comparative.

On commence par préciser que, depuis des siècles, l'humanité a été confrontée à l'existence des idées intégrationnistes et de coopération entre nations, évidemment plus courantes entre ceux qui partagent un territoire continental en commun. En examinant le parcours du monde depuis les cinq dernières décennies, on constate que les phénomènes d'intégration sont devenus plus habituels. D'autres tendances telles que la globalisation ont incité la prédominance d'un modèle économique des marchés libres au commerce international entre les États-nations. Cette tendance nécessite l'adoption de mesures ayant la capacité d'améliorer la position de négociation de ces États-nations. Ceci a été possible grâce à des processus d'IR qui permettent aux pays de négocier blocs. Parmi les plus connus aujourd'hui, on trouve l'UE, NAFTA, MERCOSUR et ASEAN.

5.2. LE PROCESSUS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE (IER)

Plus qu'une simple définition, le concept d'IER est apparu à cause d'un processus progressif et dynamique d'événements et degrés coopératifs basés sur un plan à la fois économique, politique et culturel. On le considère comme un processus parce que, premièrement, doit surgir une initiative d'intégration régionale (IR). Cette initiative est fréquemment entamée par une démarche de coopération politique ou géopolitique. Les aspects qui peuvent inciter cette démarche sont encouragés par des conditions telles que la proximité géographique entre nations, les relations culturelles, les faits divers historiques entre les acteurs, les relations de commerce et échange, et plusieurs autres. En réalité, ces circonstances et combinaisons possibles qui génèrent une telle initiative sont toutes inconcevables à mentionner.

Une fois qu'une telle initiative est envisagée et mise en œuvre, on peut attendre l'instauration d'un Accord d'Intégration Régionale (AIR), c'est-à-dire que maintenant les acteurs doivent formellement affirmer légalement leurs intentions. Pour ce faire, il existe trois types d'AIR traditionnellement reconnus. Le premier est l'Aire de libre-échange ou Accord de libre-échange (ALE). Un ALE comprend l'enlèvement des tarifs appliqués aux échanges de produits commerciaux entre les États ou les Nations signataires de l'accord et les permettant de continuer à appliquer leur politique des tarifs au commerce extérieur avec des pays non-membres à l'accord. Dans un deuxième temps, il existe la possibilité de créer une Union Douanière (UD). L'UD est caractérisée par l'application des règles de l'ALE plus l'a mise en place d'une Tarif Extérieure Commune (TEC), cette dernière structure est appliquée aux pays non-membres. La troisième possibilité est celle du Marché Commun (MC), elle permet la libre circulation des facteurs de production, des produits et des services entre les pays membres.

Jusqu'à présent, il existent environ 35 AIR dans le monde; ils comprennent une grande variété de règles et de caractéristiques encore plus vastes que celles comprises par ces structures traditionnelles.

Un AIR est un document comprenant des milliers de pages de texte qui est accompagné d'un support administratif, politique et judiciaire. De plus, il faut préciser que, par nature, une politique commerciale géographiquement discriminatoire est une caractéristique définitive de tout AIR.

Par la suite, une fois qu'un AIR est mis en oeuvre, tel est le cas de l'UE et l'ALENA, on commence à expérimenter le phénomène d'intégration économique régionale (IER), c'est-à-dire, l'IER est le résultat attendu de la démarche vers la libéralisation du commerce régionale et l'instauration de l'AIR. Plus qu'un concept, l'IER est un processus complexe qui prend du temps pour rendre des résultats¹. Une façon de mesurer le degré d'IER peut être le nombre d'organisations régionales à vocation économique. En conséquent, dans ces organisations les pays peuvent être plus ou moins intégrés².

En ce qui concerne les régions d'IER de notre étude, il faut préciser que l'UE et l'ALENA constituent les deux tiers du commerce mondial. Elles ont libéralisé leur commerce régional de manière plus substantielle que leur commerce extérieur. Le résultat de ces initiatives dans ces deux aires, est 40 % du commerce mondial est affecté directement par des AIR³.

Alors, l'AIR devient le facteur clé, soit la base, qui rend possible l'IER. Ses bénéfices sont nombreux parce que la zone est censée être une source de croissance économique par le fait du libre-échange qu'elle instaure.

Elle offre des conditions profitables pour les consommateurs, telles que la stimulation de la concurrence et l'innovation qui tendent à faire baisser les prix.

¹ Grossman G.M., Rogoff K., (éditeurs) (1995), chapitre 31, p. 239.

² Information fournie par la Banque de Ressources Interactives en SES, www.brises.org, mot clé « intégration économique régionale ».

³ Grossman G.M., Rogoff K., (éditeurs) (1995), chapitre 31, p. 239.

Ce vaste marché permet des économies d'échelle. Dans l'économie interne, on constate une croissance, le fait d'opter pour une augmentation de la stabilité des règles de change et pour une monnaie unique permet de réduire l'incertitude et les coûts dans le contexte de l'échange commercial⁴.

Par contre, contrairement au propos sur la globalisation, la multiplication des AIR, et par conséquent de l'IER, pose un obstacle à son principe fondamental de multilatéralisme par l'application de la clause de la nation la plus favorisée⁵, c'est à dire que, si les AIRs pratiquent le libre-échange à l'intérieur de la zone us se protègent de l'extérieur par des barrières douanières et par la TEC. La négociation pour faire baisser les droits de douanes résultent très difficiles à cause des blocs formes par les aires⁶.

En continuant sur cette même voie, il faut remarquer que l'article XXIV du GATT permet spécifiquement les AIR au moins qu'ils violent certaines conditions. Ils est permis au moins qu'ils faillent d'éliminer les barrières **substantiellement à tout le commerce** entre ses membres. Il existe aussi une requête qui exige que les **tarifs externes ne puissent pas être entièrement plus hautes ou plus restrictives** qu'auparavant à l'UD⁷.

⁴ Information fournie par la Banque de Ressources Interactives en SES, www.brises.org, mot clé « intégration économique régionale ».

⁵ Par la OMC, définition et objectif de la notion de la « Nation la plus favorisée » (NPF) ;

- Le traitement de la nation la plus favorisée, dite clause de la NPF est une application de principe de non-discrimination. C'est sur ce dernier que le Système Multilatéral du Commerce se fonde (SMC) ;
- La clause de la NPF est définie par l'article 1 du GATT de 1994. Elle consiste en l'engagement par un Membre de l'OMC à faire profiter immédiatement et sans conditions tous les autres Membres de l'OMC des avantages qu'il accorderait à tous autres pays.
- L'objectif de la clause NPF est d'éviter toute discrimination entre les partenaires commerciaux et par conséquent d'étendre chaque avantage commercial aux autres Membres de l'OMC et de cette manière contribuer à une élimination généralisée des barrières commerciales.

Information fournie par le site Internet du Trade and Development Center, www.itd.org

⁶ Information fournie par la Banque de Ressources Interactives en SES, www.brises.org, mot clé « intégration économique régionale ».

⁷ Grossman G.M., Rogoff K., (éditeurs) (1995), chapitre 31, p. 239.

5.3. LA CLASSIFICATION DE L'IR SELON LES DEGRÉS DU PROCESSUS VERS L'IER

Des qu'on a précisé que l'IER dépend directement d'un processus d'IR, il semble maintenant pertinent de présenter les degrés qu'incorporent ce processus. La littérature économique donne un consensus assez ample au sujet des étapes du processus des structures de classification de ces degrés d'IR, soit le modèle des 5 degrés, soit les étapes de Bela Balassa les plus connues et utilisées. Dans notre analyse, on donnera les caractéristiques d'une structure d'IR de processus 9 degrés. En même temps, cette structure sera utilisée pour identifier le parcours d'IER achevé jusqu'à maintenant par l'UE et l'ALENA.

5.3.1. Forum de Coopération Economique

Les organisations telles que l'OCDE, l'OMC et le FMI constituent des exemples d'institutions internationales à caractère supranational qui permettent l'existence des forums de coopération économique. Ces organisations offrent aux gouvernements un cadre sur lequel examiner, élaborer et affirmer les politiques économiques et sociales. Elles ont été créées au début par des initiatives politiques. En fait, l'OCDE est devenu ce qui était auparavant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Celle-là a été créée pour gérer les fonds assignés à la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale à travers l'administration de l'aide des Etats-Unis et du Canada dans le cadre du Plan Marshall⁸.

Le rôle joué par l'OCDE a été primordial à la réussite du très difficile début du processus d'IR de l'Europe, avec les rôles de la CECA, la CEE et la CEEA.

⁸ Information fournie sur le site Internet de l'Organisation de coopération et développement économique, www.ocde.org, information historique de l'organisation.

Par conséquent, l'interaction entre ces organisations et les chefs d'Etat des Six a créée un forum de coopération économique spécifique aux besoins de la construction de l'IR européenne.

Dans le cas de l'ALENA, le forum de coopération économique a été crée surtout par des initiatives politiques et du secteur des entreprises privées dans un premier temps. Cela a été au début l'accord de l'industrie automobile des EU et du Canada. Cet accord a incite l'instauration du Secrétariat de l'Accord de Commerce du Canada et les Etats- Unis (CUSTA pour ses cibles en anglais), qui a évolué par l'inclusion d'une contrepartie mexicaine, au Secrétariat de l'ALENA⁹.

5.3.2. L'Aire d'Echanges Préférentiels

Ce scénario est caractérisé par un accord entre Etats ou Nations par lequel us s'engagent a donner un traitement préférentiel aux produits originaires des pays signataires par rapport a ces produits provenant des pays non-membres au dit accord. Une telle aire peut avoir trois distinctions : une **aire d'échange préférentielle exclusivement douanière**, où les concessions sont exclusivement appliquées aux droits de douanes qui concernent l'importation et l'exportation; une **aire préférentielle douanière**, où ne sont pas seulement limitées les restrictions douanières mais aussi d'autres tributs douaniers tels que les restrictions directes et indirectes aux importation et exportations; et une aire **préférentielle économique**, qui comprend des aspects qui ne sont plus de nature douanière mais qui exercent un traitement discriminatoire aux produits en provenance des pays non-membres une fois qu'ils ont été importés dans le territoire de l'accord¹⁰. Il faut mentionner que ce degré d'IR est considéré comme très superficiel et pourtant il est souvent ignoré. Cependant, il a été estimé apte à être validé comme le premier pas dans des processus d'IR plus importants.

⁹ Cour P., Rupperecht F., (1996), p. 24.

¹⁰ Mariño J., (1999), p. 115.

En ce qui concerne ce degré d'analyse, dans le cas de l'UE on peut dire que la CECA a été l'institution faisant partie de ce degré d'IR. Dans le cas de l'ALENA on peut considérer que sa période progressive d'élimination des droits de douanes et des tarifs peut constituer ce degré de son processus.

5.3.3. L'Aire de Libre-Échange

Ce scénario consiste à un accord entre les pays signataires pour supprimer de manière totale leurs droits de douanes, tarifs et autres barrières et restrictions quantitatives au commerce réciproque des produits, mais en conservant chacun son autonomie et indépendance au sujet du commerce effectué vers des pays non-membres d'ALE. Le moyen d'arriver à un tel accord de libre-échange des échéances, conditions et mécanismes d'élimination douaniers sont mis en place. La cible de suppression est fixée sur les mesures douanières entre les acteurs pour augmenter les flux d'échanges réciproques. Pour éviter des problèmes de contrôle sur les importations en provenance de l'extérieur de l'ALE, les membres mettent en œuvre des instruments qui établissent l'origine des produits. De cette façon il reste possible d'identifier les produits qui sont générés dans l'ALE et d'éviter l'entrée de produits étrangers à travers le pays membre qui exerce des droits de douanes plus avantageux envers les pays non-membres. Un exemple de tels dispositifs est donné dans le chapitre concernant l'ALENA, ces sont les règles d'origine.

C'est précisément l'ALENA qui se trouve aujourd'hui concerné par ce degré d'IR depuis le 1 janvier 1994. L'UE, par contre, a déjà dépassé cette étape d'IR pendant l'époque entre le 25 mars 1957, avec la signature du traité de Rome par les membres de l'Europe des Six et l'entrée en vigueur de son UD le 1 juillet 1968.

5.3.4. L'Union Douanière

Une UD est caractérisée par un processus démarré par les pays signataires à sa création. En plus de libérer les flux commerciaux par la suppression totale des tous les aspects compris par l'ALE, l'UD adopte un Tarif Extérieur Commun (TEC). Il considère que l'UD parfaite doit réunir les conditions suivantes:

- l'élimination totale des tarifs entre les Etats membres;
- l'établissement d'un tarif uniforme sur l'importation en provenant de l'extérieur de l'union et;
- la distribution des revenus douaniers entre les membres conformés a une formule accordée¹¹.

L'ALENA ne constitue pas une UD et il ne prévoit pas d'en devenir une. En fait, le processus vers l'UD est très complexe. Une des barrières les plus importantes a son application peut être la disparité qui peut exister entre le niveau de développement économiques des Etats. Dans le cas de l'ALENA, le Canada et les EU sont considérés comme des pays développés, tandis que le Mexique est considéré comme un pays en voie de développement. En fait, il faut seulement comparer les résultat du PIB par habitant de chaque pays pour se rendre compte de l'écart de développement entre les trois pays : Canada 27 840 USD ; Etats-Unis 34 142 USD ; et le Mexique 9 023 USD¹².

Dans le cas de l'UE, l'UD a constitué un mécanisme de protection commun, en assurant le libre-échange eux mêmes et par l'application du TEC; le maintien de certaines garanties, telles que la protection aux consommateurs, de la santé, de la moralité et plusieurs autres. Surtout, cette étape d'IER a permis à l'UE d'établir finalement la PAC.

¹¹ Arnaud V., (1996), p. 25.

¹² Cordellier S., Didiot B., (coordination et réalisation, 2002), p. 362.

Elle vise à assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, à stabiliser les marchés, à garantir la sécurité des approvisionnements et à assurer des prix raisonnables aux consommateurs. La PAC représente une initiative sans précédent, cependant elle a donné lieu à de nombreuses et longues négociations. Les problèmes qu'elle a affrontés sont principalement structurels, elle a été victime de son propre succès, surtout d'excédents de production et coûts croissants. Elle a été profondément réformée en 1992¹³.

5.3.5. Le Marché Commun

L'instauration du MC constitue une progression logique du processus parce que maintenant est ajoutée la possibilité de permettre la libre circulation des personnes, des services et des capitaux sans discrimination. Pourtant on établit et libère le mouvement des facteurs de production. Dans le MC, les douanes internes et les tarifications n'existent plus; une politique commerciale commune est mise en oeuvre sur la base des quatre libertés fondamentales. Par conséquent, la législation des Etats membres se doit d'unifier dans le but d'assurer une concurrence libre et loyale à l'intérieur du MC.

Entre nos deux sujets d'analyse, seulement l'UE a opté pour l'évolution vers le MC. Dans son cas, cela a été l'Acte unique européen, entré en vigueur le 1 juillet 1987, qui a prévu la construction du grand marché intérieur au 1 janvier 1993. Ce MC était désormais envisagé depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome en 1957¹⁴.

¹³ Farvaque E., Lagadec G., (directeurs de réalisation) (2002), p. 35-39.

¹⁴ Farvaque E., Lagadec G., (directeurs de réalisation) (2002), p. 52.

5.3.6. L'Union Economique

Ce degré d'IR comprend toutes les étapes ou tous les degrés précédemment mentionnés, surtout le MC, mais maintenant l'ensemble fait face au défi d'incorporer une harmonisation totale des politiques économiques nationales. Parmi celles-là, les politiques financières, fiscales, industrielles, agricoles et autres avec comme finalité de supprimer définitivement toute discrimination que peut se trouver entre chacun des ensembles de politiques nationales. Dans le cas de l'UE, cette union économique est considérée comme la première phase du projet intégral d'unification économique et monétaire achevée le 31 décembre 1993.

5.3.7. L'Union Economique et Monétaire

On peut considérer que l'Union Economique est le complément indispensable à la possibilité de mettre en place une intégration monétaire, donc à la fin les deux forment une démarche commune mais divisée par difficultés notamment temporelles pour la mettre en oeuvre. L'Union Economique et Monétaire (UEM) européenne a été mise en place dans sa totalité par l'application des deux dernières phases structurelles, la mise en oeuvre à partir du 1 janvier 1994 d'une plus grande coordination des politiques économiques, afin de réduire les taux d'intérêt, les fluctuations des changes et de limiter les déficits et dettes publics des Etats membres, et finalement l'instauration de la Banque Centrale Européenne (BCE) et la création de la monnaie unique au 1 janvier 1999¹⁵.

¹⁵ Farvaque E., Lagadec G., (directeurs de réalisation) (2002), p. 52.

5.3.8. L'union sociale et politique

Dans cette analyse ces deux degrés sont abordés en même temps pour des raisons pratiques et parce que en effet nos sujets d'étude sont loin de mettre en oeuvre ces degrés d'IR.

Ces deux degrés sont considérés comme les étapes culminantes de toute IR. C'est-à-dire que l'IR a avancé au-delà de toute IER possible et qu'elle s'embarque dans l'inimaginable tâche d'unifier volontairement les cultures de plusieurs peuples. Jusqu'aujourd'hui la humanité ne connaissait pas une aventure de cette magnitude et de cette nature. Il semble très difficile d'envisager la suppression totale des souverainetés nationales qui sont remplacées par une autre identité, peut être de nature supranationale du départ.

5.3.9. Réflexions finales

La méthode de classement et d'identification par degrés des processus d'IER semble d'être un point de départ assez logique pour l'élaboration d'une analyse comparative, parce qu'elle permettrait d'évaluer séparément chaque événement de la démarche. En soit même, chaque étape comprend des caractéristiques spécifiques. Ce processus d'identification des éléments permettra d'éventuelles sélections des points a comparer.

Jusqu'a ce point on a déjà pu cibler les aspects possibles a développer éventuellement, par exemple: l'existence évidente des différentes formes d'intégration, l'interaction du bilatéralisme et du multilatéralisme, l'importance de la sélection du degré d'implication dans un processus d'IER, l'importance de l'établissement d'institutions opérationnelles et le concept de supranationalité, la

nécessite d'impliquer les initiatives politiques et économiques pour pouvoir achever un processus d'IER.

5.4. L'INTERACTION ENTRE LES ASPECTS INSTITUTIONNEL ET ÉCONOMIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Une étude effectuée par la Banque Centrale Européenne¹⁶ a conclu qu'il existe en effet une corrélation directe entre l'IR institutionnelle et l'IR économique. Cette étude a été réalisée en utilisant plusieurs indicateurs d'intégration institutionnelle et économique. Elle comprend une analyse comparative de l'UE des Six, interprétant l'information statistique et historique depuis 1957 à 2001, et MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), depuis 1991 à 2001.

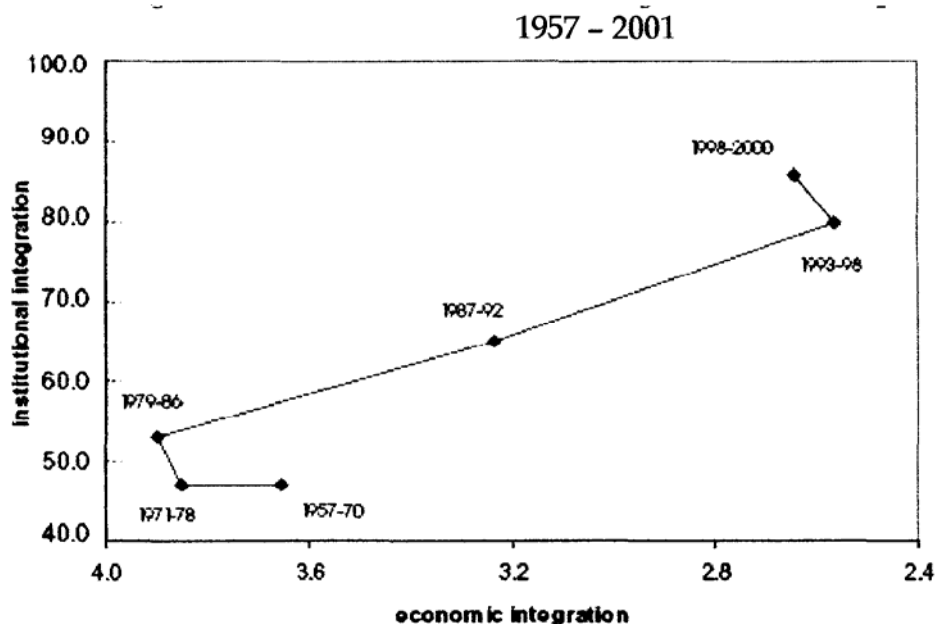
Le fait d'utiliser seulement l'UE de Six et MERCOSUR est dû au fait d'assurer une certaine homogénéité comparative. C'est-à-dire que, par exemple, le nombre des acteurs est proche, les degrés de coopération au départ sont comparables, mais il y a un certain degré de discrétion et un jugement inévitable.

Il est totalement évident que les sujets d'étude de cette analyse ne correspondent pas qu'à un de nos sujets d'étude. Néanmoins, la comparaison entre l'UE et le MERCOSUR ne nous intéresse pas surtout par le fait de que ces deux modèles d'IR sont très proches de celui de l'ALENA. C'est-à-dire, qu'en principe, une comparaison en utilisant cette même démarche pour évaluer l'UE par rapport à l'ALENA devrait donner des résultats comparables. On assume cette notion dû au fait de que les éléments constitutifs correspondants à l'ALENA sont en effet très similaires à ceux du MERCOSUR, et par conséquent ceux de l'UE de Six. Cependant, pour des raisons de manque d'information et des limites de temps, il n'est pas possible d'appliquer ce modèle d'analyse à l'ALENA.

¹⁶ Dorruci E., Firpo S., Fratzcher M., Mongelli F.P., (2002), p. 25-27.

Les résultats de l'étude suggèrent que l'intégration institutionnelle a eu en effet un impact important sur l'intégration économique en Europe. En utilisant un index d'intégration régional créé par le groupe de travail, il a été possible de produire un modèle graphique qui montre que l'intégration économique de l'UE a été plus lente ou arrêtée pendant des périodes (par exemple les années 70 lorsque le progrès de l'intégration institutionnelle a été lente). Une fois que l'intégration institutionnelle a commence à s'approfondir de nouveau, par exemple pendant les périodes de fins des années 80 et 90, l'intégration économique a augmenté également.

Graphique 3.1. Intégration institutionnelle vs. intégration économique de l'Europe



Source : www.ecb.int¹⁷

En ce qui concerne à l'ALENA, ce modèle donne des indices au sujet du potentiel de l'Accord à pouvoir générer une plus grande quantité des bénéfiques et a améliorer malgré tout son IER. Ces bénéfiques ne seront pas seulement d'aspect économique, mais aussi politiques et sociales.

¹⁷ Dorruci E., Firpo S., Fratzscher M., Mongelli F.P., (2002), p. 25.

Par exemple, il est fait connu que le secteur agricole du Mexique est très déficitaire et nécessite d'une réforme structurelle immédiate. Celui des Etats-Unis est fortement subventionné et donc artificiellement concurrent¹⁸.

Donc, la création d'un programme tel que la PAC européenne, gérée par une institution a caractère supranational pourrait améliorer substantiellement la coopération entre les pays signataires et par conséquent la compétitivité commune a l'ALE.

5.4.1. Réflexions finales

Contraire a l'exemple de l'UE, les initiatives menées par les dirigeants politiques a charge de l'ALENA ont décidé de faire évoluer l'aspect économique avant l'aspect institutionnel de l'Accord. La coopération tripartite est gérée par le Secrétariat de l'ALENA, mais cette institution est divisée en trois sections; canadienne (situé a Ottawa), étasunienne (situé a Washington D.C.) et mexicaine (situé a Mexico D.F.). Chaque section nationale exécute des tâches administratives a distance l'une de l'autre et chaque pays est chargé d'établir un budget indépendant pour le soutien de sa section. Cette situation donne une image du manque d'intégration institutionnelle réel. Par conséquent, il semble très difficile d'envisager que l'ALENA expérimentera une évolution plus approfondie dans un futur proche.

Par contre, l'UE avec une structure institutionnelle supranationale bien établie est apparemment prête a affronter les défis du future proche et lointain. L'importance de cette structure solide semble évidente aux administrateurs européens et distant aux administrateurs américains. L'UE cultive, depuis presque un demi siècle, une

¹⁸ Cámara de Diputados de México, (2002), p. 19-21.

intégration complète, comprenant notamment plus d'aspects culturels, géographiques, politiques, économiques.

5.5. LES ZONES MONÉTAIRES OPTIMALES

Parmi la littérature économique contemporaine, il paraît y avoir un consensus général sur l'importance impérative de la stabilité monétaire dans le cadre de l'IER. Par conséquent, notre propos sera de savoir si l'UE et l'ALENA constituent des zones monétaires optimales (ZMO) ou pas.

Cette théorie des ZMO est présentée pour la première fois en 1961 par R.A. Mundell. Le principal élément requis par cette théorie dépend de la mobilité des facteurs de production. Sous cette condition, un système de change fixe ou une monnaie unique, à l'intérieur de la zone et un système de changes flottants vis-à-vis des pays tiers permettent un ajustement rapide des déséquilibres. Avec cette condition et dans la cas d'un choc asymétrique à l'intérieur de la zone, un mouvement de capitaux et de main d'oeuvre devrait rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Par contre, en l'absence de mobilité des facteurs de production, rendre une zone économique non-optimale et donc un choc asymétrique nécessite un ajustement monétaire par lequel la région affectée subirait un accroissement du taux chômage et une augmentation du déficit de sa balance des paiements, alors que les pays partenaires auront une balance excédentaire et des tensions inflationnistes.

L'ALENA présente cette condition du mouvement des facteurs de la production. Cependant, la structure d'IR de l'Accord n'atteint pas encore un niveau d'intégration suffisant pour le secteur financier et du travail. On revient encore sur le manque d'IR total de l'ALENA. Il est impératif de se poser la question pour augmentation de l'intégration institutionnelle. En plus, même si les arguments économiques favorisent une telle union, les facteurs politiques restent la plus grande entrave. Jusqu'à présent, le Canada et le Mexique restent fortement opposés à l'idée de renoncer à ses souverainetés monétaires aux Etats-Unis.

D'un autre côté, les Etats-Unis ne semblent pas prêt non plus a partager sa politique. Finalement, l'absence d'une Banque Centrale Nord-américaine rend la possibilité d'une UM de l'ALENA très improbable¹⁹.

Dans le cas spécifique de l'UE, le fait d'avoir réussi à créer une UEM ne signifie pas qu'elle constitue une ZMO. En effet, il a été montré, après l'évidence fournie par des analyses de la synchronisation des cycles économiques des pays de l'UE, que l'Union est scindée entre coeur et périphérie. Le coeur est formé par les pays gravitant autour de l'Allemagne présente une synchronisation cyclique assez marquée, tandis que les pays dits de la périphérie semblent sujets a des chocs de nature asymétrique par rapport a ceux du coeur. Cet argument est encore plus complexe dû au fait qu'il n'existe pas un consensus sur la composition de ce coeur²⁰.

5.6. L'UNION MONÉTAIRE: STRUCTURE DE STABILITÉ AUX ACCORDS

En ce qui concerne cette analyse, le but n'est pas de faire une comparaison entre deux UEMs pour la raison évident qu'il n'existe pas de UEM dans le cadre de l'ALENA. Néanmoins, on peut comparer les raisons pour lesquelles l'UE a décidé d'avancer vers ce degré d'IR et la possibilité de l'ALENA a fonder une union monétaire (UM).

¹⁹ Hochreiter E., Schmidt-Hebbel K., Winckler G., (2002).

²⁰ Farvaque E., Lagadec G., (directeurs de réalisation, 2002), p. 154-155.

Premièrement, il est important de préciser certains aspects au sujet des caractéristiques à une UM. D'abord, il faut indiquer qu'il existe trois types possibles de UMs ; une UM « globale », dans laquelle tous le pays du bloc adhèrent; une UM « partielle », dans laquelle il y a des pays qui restent dehors et donc en change flexible avec le reste de l'union; finalement, un régime de change flexible lorsque aucune UM n'est mise en place²¹.

En plus, dans un sens strict, une UM est définie comme une zone au sein de laquelle les taux de change sont caractérisés par une relation fixe et permanente et dans laquelle ne prévaut, en l'absence de contrôle de capitaux, qu'une politique monétaire unique. L'UM n'est pas seulement caractérisée par une monnaie unique, mais à la limite elle ne peut être que cela. L'adoption d'une monnaie unique ressorte certains avantages potentiels supplémentaires, notamment en termes de crédibilité et d'économies de coûts de transaction²².

En ce qui concerne l'UE dans le domaine de sa UEM, la raison fait partie de son plan d'IR. L'Euro, sa monnaie unique, affirme sa position concurrentielle sur le marché économique international face au Dollar américain et au Yen japonais. Aussi, a cause du nombre de membres suscrits à l'Euro, 12 des 15 pays de l'UE, s'adoption réduit la complexité de interaction commerciale grâce, notamment, à l'élimination des taux de change. L'UEM européenne renforce en général la coopération intégrale entre les Etats membres dû au fait des éléments constitutifs spécifiés par le traité de Maastricht à sa mise en place. Les critères de convergence sont les suivants:

- chaque membre doit respecter un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB;
- une absence de financement du déficit budgétaire;
- la dette publique limitée à 60 % du déficit;
- l'autorisation d'un écart maximal de 1,5 % pour le taux d'inflation (par rapport aux trois meilleurs parmi les Etats membres);

²¹ Labègue D. (Préface ; Commissariat général du Plan, 2001), p. 217.

²² Farvaque E., Lagadec G., (directeurs de réalisation, 2002), p. 141.

- l'autorisation d'un écart maximal de 2 % pour le taux d'intérêt (par rapport aux taux plus faibles de la Communauté)²³.

Dans le contexte de l'ALENA, on peut considérer qu'il est possible d'instaurer une UM selon les critères de la théorie des ZMO. En fait, en comparaison à l'UE, une UM parmi les membres de l'ALENA devrait être encore moins complexe à traiter. Tout d'abord, il n'y a que trois acteurs, alors que deux d'entre eux sont des Nations développées. Donc, le facteur limitant dans cette équation semble être la condition du Mexique de nation en développement et le fait de son écart de pouvoir économique par rapport à ses partenaires d'accord. Un autre facteur limitant peut être la culture et la politique. Il faut conduire des études telles que celles que l'UE a appliquées pendant des années avant l'instauration de sa UEM pour connaître l'opinion publique au sujet d'un tel degré d'intégration. Du côté politique, il faudra commencer dès maintenant à augmenter les niveaux de coopération entre les États pour établir les bases d'une telle UM. Il faut préciser qu'au moins le Canada a déjà exprimé son intérêt pour une UM avec les États-Unis, mais sans faire mention de façon explicite à une implication du Mexique²⁴.

5.7. LA RELATION ENTRE IER ET IED

Cette rubrique de comparaison est très intéressante à analyser parce que l'investissement étranger direct est essentiel au développement économique. Un aspect important du sujet est le débat concernant l'impact sur les futurs taux d'investissement générés au tour des AIR, spécifiquement l'investissement à travers des frontières.

Dans un premier temps, il faut définir le type d'AIR que l'on pense analyser. L'ALENA représente un accord qui est communément appelé « Nord-Sud ».

²³ Source : site Internet www.yahoo.fr, encyclopédie en ligne, mot clé « union économique et monétaire »
URL : http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/jb/jb_147_p0.html.

²⁴ Harris R.G., (2000).

Les Etats développés sont considérés comme des nations « Nord », et les Etats sous-développés ou en développement sont considérés comme des nations « Sud ». Dans le cas de l'ALENA, le Canada et les Etats-Unis représentent les Etats « Nord », et le Mexique l'Etat « Sud » de l'Accord. La situation de l'UE est différente, elle est plutôt structurée par un groupe assez homogène de pays industrialisés. Depuis sa création, chaque pays éligible d'admission doit réunir un certain ensemble de critères structurels.

Dans un deuxième temps il faut faire la distinction entre deux flux possibles d'IED, les flux intra-régionaux, ou flux entre les pays membres d'un AIR spécifique, et les flux extra-régionaux, ou flux entre les pays membres et pays non-membres de l'AIR. L'IED est encouragé par l'effet d'agglomération créée par l'AIR, par exemple une concentration géographique d'une activité industrielle spécifique. Les entreprises qui opèrent dans cette aire peuvent profiter d'une augmentation d'avantages d'efficacité. Ces avantages d'efficacité sont dus à la spécialisation de la région, à l'agglomération des économies, aux bénéfices de l'élimination des barrières au commerce, d'un environnement régulateur favorable et autres. C'est-à-dire que la spécialisation de la zone rend attrayants les prospectus d'investissement par des entreprises exerçant la même activité industrielle. Un AIR qui renforce la protection du droit des propriétaires étrangers augmentera les flux d'IED.

Dans le cas de l'UE il a été observé que le taux d'IED, dans la plupart des cas, a considérablement augmenté pour les nouveaux membres après intégration à l'Union (par exemple de l'Irlande, la Espagne et le Portugal). C'est le secteur privé qui a immédiatement profité de l'opportunité d'entrer dans ces pays. Mais aussi, il faut se rappeler que l'UE établit des programmes d'aide économique pour ses membres. On peut notamment mentionner le cas de l'Irlande²⁵.

²⁵ Armström M., Kokko A., Globerman S., (1998), p.54.

Dans le cas de l'ALENA, l'augmentation des flux a augmenté vers le Canada mais plus notamment vers le Mexique de la part du secteur privé, surtout par les industries qui dépendent fortement de la main d'œuvre. La région qui a profité le plus a été la région du nord du Mexique à travers les maquiladoras. Cependant, après l'entrée de la Chine à l'OMC, cette région a commencé à expérimenter une diminution des flux d'IED et aussi la partie des certaines opérations industrielles. Le marché chinois commence à s'ouvrir fortement et à concéder des opportunités très intéressantes aux IEDs²⁶.

5.8. LE FACTEUR DU TEMPS CORRESPONDANT AU PROCESSUS D'IER

Le facteur du temps, ou longévité, doit être considéré dans tout processus d'IR vers une JER ultérieure. En effet, comme on a déjà mentionné auparavant, depuis les années 80, le monde a commencé à observer la formation des AIRs dans toutes les zones du globe. Selon l'OMC, le nombre des accords d'IR notifiés est considérable, mais beaucoup d'entre eux restent sur papier ou intention.

Si on prend l'exemple de l'UE, il semble logique que grâce à sa longévité accumulée pendant ses années d'existence elle a pu évoluer au-delà d'au moins deux générations de décideurs politiques, d'affaiblir les barrières culturelles et de langages entre les peuples qui la constituent. Le temps l'a donné la possibilité de former des nouvelles institutions. En effet, on ne peut pas nier le fait que l'UE constitue le modèle le plus réussi d'IER dans le monde.

Pour un accord tel que l'ALENA, l'exemple réussi par l'UE peut être très utile pour la détermination de la stratégie à long terme. On peut analyser les besoins par le facteur en termes de temps. Comme le temps écoulé entre chaque degré d'IR et les méthodes utilisées pour introduire certaines initiatives.

²⁶ Días-Bautista A., (2003), p. 1090-1093.

Dans le cas spécifique de l'ALENA, les limitations plus évidentes restent les facteurs de coopération politique et les barrières culturelles²⁷.

5.9. LE FACTEUR DES FLUX MIGRATOIRES

Le facteur humain fait partie intégrante de tout processus d'IR. Un des propos les plus importants de toute intégration est d'améliorer la qualité de vie des peuples concernés par une telle intégration, comme par l'application des différentes méthodes politiques, économiques, ou autres.

L'ALENA est particulièrement concerné par le facteur des flux migratoires. C'est l'un des seuls accords dans le monde comprenant les pays industrialisés et les pays en développement. Il représente la principale exception.

Il est définitivement prouvé que les processus de IER génèrent une augmentation des flux migratoires simplement par l'ouverture des frontières au commerce²⁸. Des problèmes se posent dans les cas des accords commerciaux partiels, des zones de libre-échange et des unions douanières parce que ceux-ci ne prévoient pas de structures de contrôle de libre circulation de la main œuvre et autres flux migratoires concernés par l'augmentation du commerce.

Dans la structure constitutive de l'ALENA, ce facteur semble d'être négligé par les instances politiques. Même avant l'implémentation de l'Accord, il existait déjà un problème assez marquant de migration illégale des mexicains vers les Etats-Unis. Ce problème oblige les Etats-Unis à dépenser un montant considérable pour la surveillance de la frontière commune avec le Mexique. On pourrait penser que le cadre de l'ALENA devrait aborder ce sujet, mais ce n'est pas le cas du tout. Pour l'instant, les initiatives directes au sujet n'ont pas concrètement offert de solutions.

²⁷ Dávila Aldás F.R., (2001), p. 178-181.

²⁸ Lescop-Sinclair J.C., (1998), p. 134.